

# Troyes

## PROJET PEDAGOGIQUE

### Vacances de Printemps

### du lundi 13 au vendredi 24 avril 2026

### AL PELTIER



Pôle Famille et Proximité  
Direction de l'Enfance, de l'Education et de la Jeunesse  
Service Enfance Jeunesse  
Espace Audiffred -1 rue de la Tour -10000 Troyes  
<https://famille.troyes.fr/Troyes>

☎ 03 25 42 68 06



# SOMMAIRE

I.	Introduction .....	1
II.	Carte de sectorisation.....	4
III.	Présentation du quartier des Chartreux .....	6
IV.	Caractéristiques du public .....	8
V.	Les objectifs du projet pédagogique .....	10
VI.	Fonctionnement des temps .....	11
VII.	Rôles et missions	14
VIII.	<i>Plannings</i> .....	19



## I. INTRODUCTION

Troyes, Cœur de la Champagne Méridionale, située dans le département de l'Aube, à seulement 1h30 de Paris, se trouve au carrefour de plusieurs axes routiers et autoroutiers. Avec ses 62 782 habitants, sur une superficie de 13 km<sup>2</sup>, elle est le centre de la communauté d'agglomération Troyes Champagne Métropole, qui compte 175 193 habitants. *(chiffres INSEE 2021)*

Troyes offre un cadre de vie dynamique et exceptionnel à 160 km de la capitale, avec des perspectives de développement économique prometteuses. La ville se distingue par son riche patrimoine industriel, naturel, muséal, ainsi que par son art de vivre et son héritage civil et religieux. Ces atouts attirent chaque année de nombreux touristes.

### **Le Projet Éducatif de Territoire (PEdT)**

---

Depuis 2014, la Ville de Troyes a développé **PEdT** avec ses partenaires pour offrir un parcours éducatif de qualité à tous les enfants. Ce projet ambitieux vise à proposer des activités éducatives lors de tous les temps péris et extrascolaires afin de répondre aux besoins éducatifs des jeunes Troyens.

À partir de septembre 2018, la Ville a réaménagé la semaine scolaire pour être répartie sur quatre jours en réponse aux demandes des familles. Les enfants vont donc à l'école le lundi, mardi, jeudi et vendredi et les accueils de loisirs sont ouverts tous les mercredis ainsi que pendant les vacances scolaires, permettant aux enfants de profiter du « **plan mercredi** » avec un éventail d'activités éducatives et récréatives.

Ces accueils de loisirs, non sectorisés, organisés en complémentarité des projets d'école et périscolaire, prennent en compte le mercredi comme un jour de repos, s'assurant d'adapter les activités aux rythmes de vie, aux envies et à la fatigue des enfants tout en cherchant à maintenir la stabilité et la continuité des équipes d'animation pour offrir un environnement de qualité et sécurisé.

Le **PEdT** a défini plusieurs objectifs clés partagés par ses partenaires éducatifs, qui incluent le développement des compétences langagières, la compréhension de texte et la découverte des richesses de la langue française, ce qui stimule l'intérêt pour la diversité linguistique et littéraire, il vise aussi à développer la logique de résolution de problèmes, favorisant la pensée critique et l'analyse, tout en promouvant le "vivre ensemble" en insistant sur le parcours citoyen et les valeurs de solidarité, de coopération et de respect.

Renouvelé en 2024 jusqu'en 2027, ce socle éducatif représente une culture commune à laquelle tous les acteurs éducatifs de Troyes s'engagent à contribuer et les projets et activités des accueils de loisirs sont conçus pour enrichir les apprentissages des enfants, en les accompagnant dans leur développement personnel et scolaire.

## La Convention Territoriale Globale (CTG)

---

En 2021, la Ville de Troyes et la CAF de l'Aube ont lancé la **CTG** afin de relever les défis de territorialisation et de coopération. Cette initiative stratégique vise à renforcer et maintenir les services aux familles en coordonnant les actions dans les domaines de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse, de la parentalité, de l'animation de la vie sociale, du logement et de l'accès aux droits.

La **CTG** repose sur un diagnostic partagé avec les partenaires afin de définir des priorités et de mettre en place un plan d'actions adapté et son approche globale permet d'adapter les équipements et services aux besoins des familles, d'améliorer l'accès aux droits et d'optimiser les interventions des différents acteurs, tout en intégrant le projet éducatif de la Ville de Troyes dans cette démarche.

Cette convention est une véritable démarche d'investissement social et territorial qui favorise un développement harmonieux et inclusif et en conclusion, la Ville de Troyes s'emploie à offrir un environnement éducatif enrichissant et diversifié, en soutenant les familles et en encourageant un développement global pour tous les enfants de la région.

### Le Projet Éducatif péri et extrascolaire

---

Le projet éducatif porté par la ville de Troyes décline les intentions et les principes éducatifs ainsi que leurs modalités de mise en œuvre sur tous les types d'accueil qu'il organise à savoir les **accueils périscolaires** les jours d'école (garderies du matin et du soir, temps de restauration, pause récréative, temps cartable, « Mes découvertes ») ainsi que des **accueils de loisirs** périscolaires (les mercredis) et extrascolaires (les vacances scolaires).

#### ✓ **Objectifs éducatifs** (extrait du Projet Éducatif)

1. **Favoriser l'épanouissement personnel** : Les équipes pédagogiques visent à développer les aptitudes mentales et physiques des enfants en s'appuyant sur leurs potentialités. Elles encouragent l'expression et la confrontation des idées pour renforcer la confiance en soi et l'autonomie.
2. **Inculquer les droits de l'homme et les libertés fondamentales** : Les enfants apprennent le respect des droits humains et des principes universels de la Charte des Nations Unies.
3. **Respect des identités et des cultures** : L'éducation met l'accent sur le respect des parents, de l'identité personnelle, de la langue et des valeurs culturelles, tout en valorisant la diversité culturelle et les valeurs nationales.
4. **Préparation à la vie en société** : Les enfants sont préparés à vivre dans une société libre en développant des attitudes de compréhension, de tolérance, et d'égalité. Ils apprennent à interagir de manière respectueuse avec différentes personnes, indépendamment de leur origine ou de leur religion.
5. **Respect du milieu naturel** : Les enfants sont sensibilisés au respect de l'environnement et apprennent l'importance de préserver le milieu naturel.

Par ailleurs, l'ensemble des dispositifs péri et extrascolaires municipaux s'engagent à promouvoir les valeurs de laïcité, de mixité et d'égalité d'accès aux activités. Cette approche garantit que chaque enfant, indépendamment de son sexe, origine ou croyance, bénéficie des mêmes opportunités d'apprentissage et d'épanouissement.

La démarche éducative Troyenne s'inscrit dans un cadre respectueux des droits de l'enfant et vise à offrir une éducation qui favorise l'épanouissement personnel, le respect mutuel, et la préparation à une vie citoyenne active et respectueuse des diversités.

## Le Projet Pédagogique

---

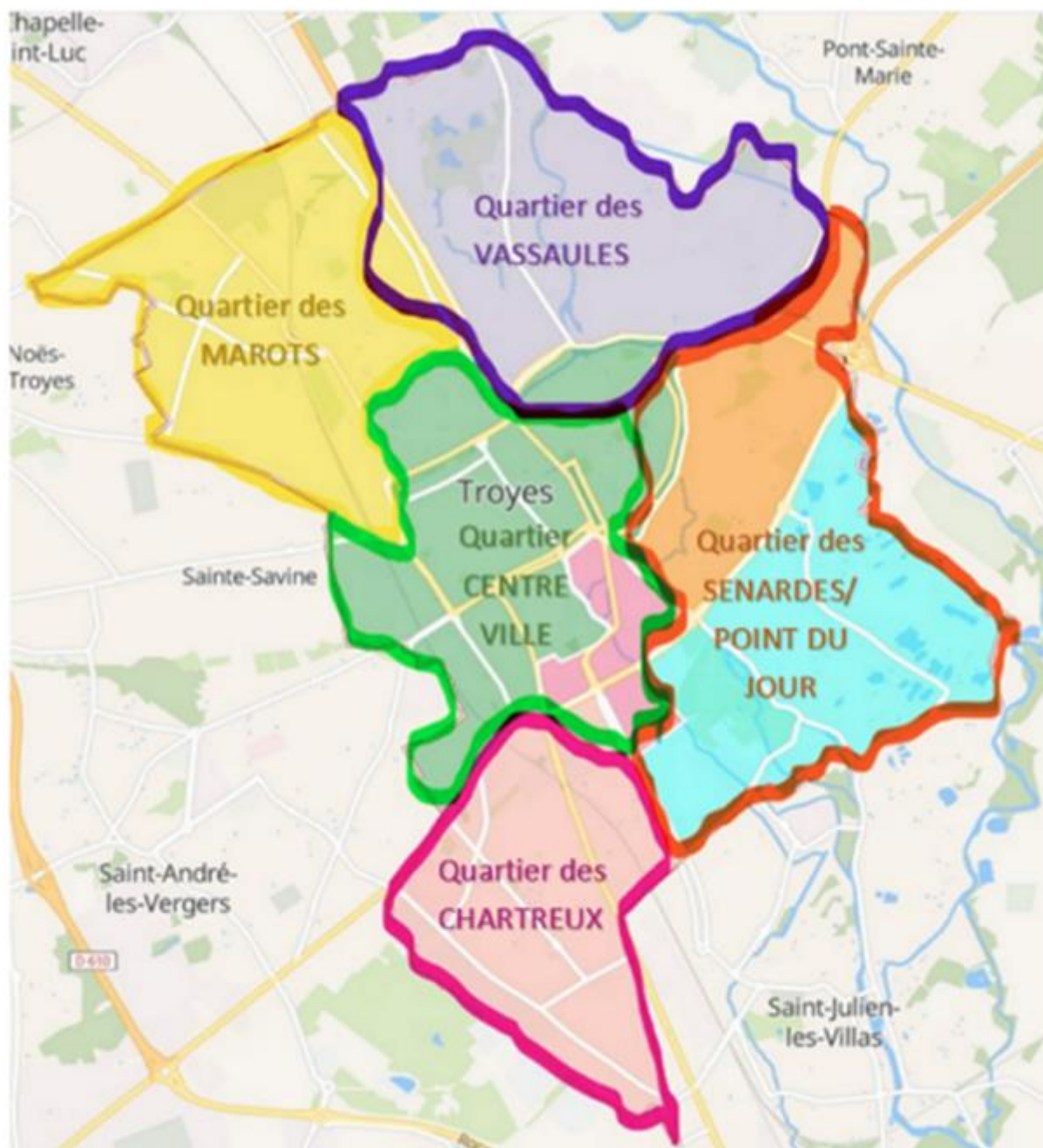
Le projet pédagogique est élaboré par les directeurs des accueils de loisirs et coordonnateurs en charge des dispositifs périscolaires, en partenariat avec les animateurs, en référence au projet éducatif de la Ville de Troyes.

Il doit permettre de répondre précisément aux questions des familles, relatives à l'organisation et au fonctionnement des accueils, indique les moyens humains, matériels et organisationnels de mise en œuvre ainsi que le choix de l'action pédagogique proposée par l'équipe.

Les **Accueils de Loisirs** municipaux (AL) sont un mode d'accueil éducatif pour les enfants proposés à titre facultatif. Ils complètent les projets scolaires et périscolaires, offrant une continuité éducative. Non sectorisés, ils fonctionnent le mercredi et s'articulent autour de quatre axes principaux : complémentarité éducative, inclusion et accessibilité, inscription territoriale, diversité et qualité des activités.

Les objectifs incluent la mise à disposition des moyens nécessaires, les choix pédagogiques adaptés, et le suivi-évaluation des activités. Les directeurs, animateurs, et parents sont des acteurs clés dans cette démarche éducative, assurant un environnement enrichissant et inclusif pour les enfants.

## II. CARTE DE SECTORISATION :



Ecoles : Ferry, Charles Chevalier, Pasteur/ Accueil de loisirs : Marots



Ecoles : Marcel Pagnol, Blossières Charles Dutreix, De Letin / Accueil de loisirs : Point du Jour et Sénardes



Ecoles : 14 Juillet, Jean Jaurés, Paradis, Jean Macé, Diderot/ Accueil de loisirs : Jules Guesde

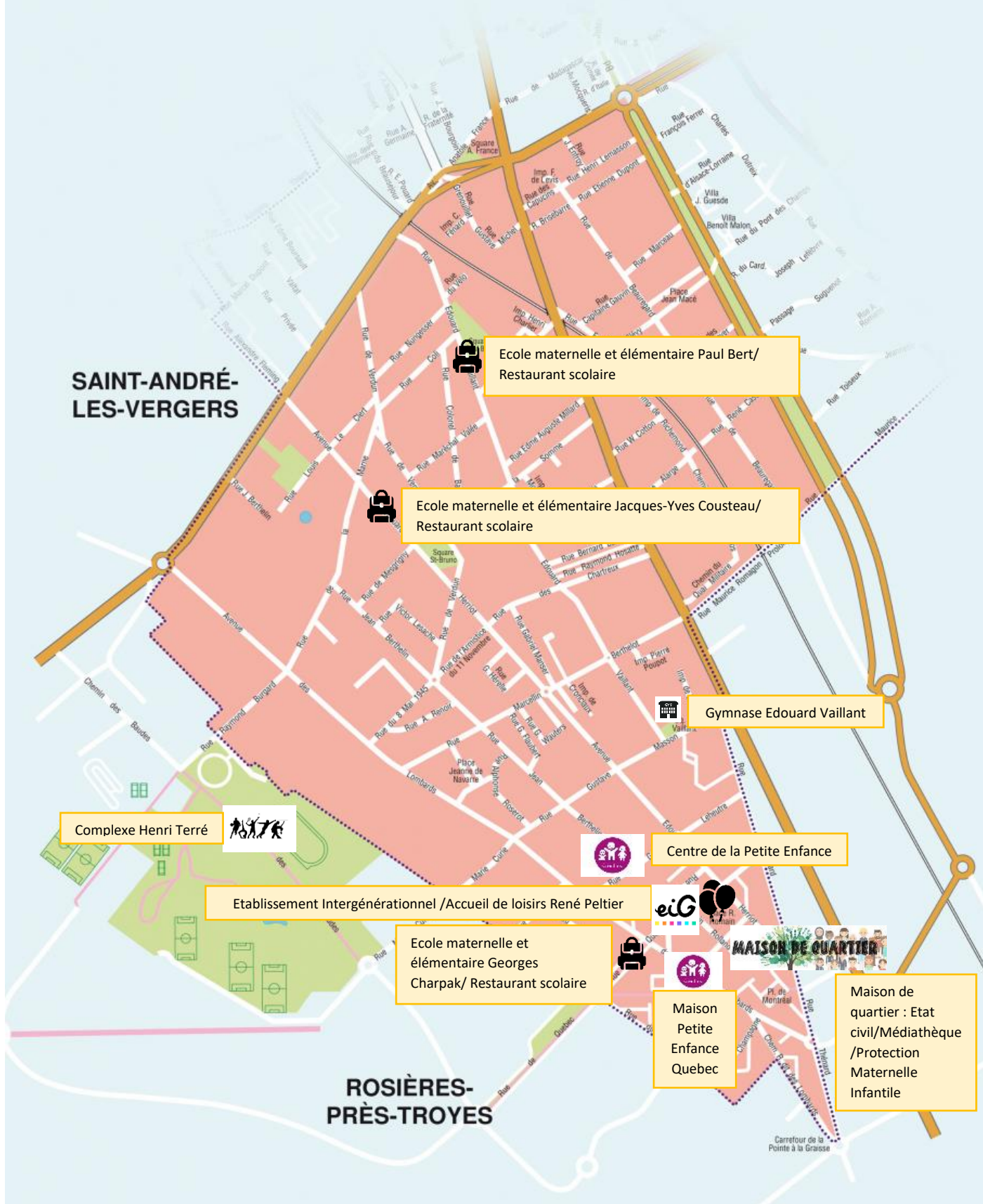


Ecoles : Tauxelles, Louis Dumont, Preize, Millard, Kleber/ Accueil de loisirs : Louis Dumont et Vassales



Ecoles : Jacques Yves Cousteau, Georges Charpak, Paul Bert/ Accueil de loisirs : René Peltier

# Plan du quartier des **Charteux**



### III. PRESENTATION DU QUARTIER DES CHARTREUX

Les Chartreux est un quartier prioritaire, ci-dessous quelques chiffres *INSEE 2018*:

- 4147 habitants du quartier des Chartreux, sont des personnes en difficultés d'emploi.
- 1838 logements locatifs sociaux
- 58.1% de ménages. En effet, le taux de chômage y est très élevé, il représente 50,5 % pour cette population de ménages.

Les habitants sont pour la majorité jeunes (41% d'individus âgés de moins de 25 ans, 20% d'individus âgés de plus de 60 ans), et locataires de leur logement. Ils représentent 95,9 % de locataires dont la majorité en HLM. Le paysage urbain de ce quartier compte 1842 logements sociaux.

Le quartier bénéficie d'une offre variée de restaurants et commerces de proximité. Il est desservi par des lignes de bus.

Au centre du quartier se trouve une Maison Petite Enfance (MPE) et l'espace intergénérationnel. Les enfants qui fréquentent les dispositifs périscolaires et extrascolaires sont accueillis dans les locaux scolaires ou/et dans des infrastructures municipales de proximité (*salles de classe, d'activité, cours d'école, bibliothèque, médiathèque, conservatoire, parcs, cosec, piscines, gymnases*). Ces accueils sont organisés en multisites, regroupant plusieurs écoles :

- Ecole hors Réseau d'Education Prioritaire : Paul Bert,
- Ecoles en Réseau d'Education Prioritaire Jacques Yves Cousteau, Georges Charpak.

	<b>Maternelle</b>	<b>Elémentaire</b>
<b>Paul Bert</b>	5, rue Edouard Vaillant 03 25 82 46 03	5, rue Edouard Vaillant ☐03 25 82 29 87
<b>Jacques Yves Cousteau</b>	77, av Edouard Herriot 03 25 82 00 90	77, av Edouard Herriot 03 25 82 43 94
<b>Georges Charpak</b>	2, rue de Québec 03 25 82 31 83	4, rue de Québec ☐ 03 25 82 16 13
<b>Accueil de loisirs René Peltier</b>	110B, avenue Édouard Herriot 06.11.37.59.10	



La Maison de quartier en son centre a pour but de redonner au quartier une identité forte ainsi qu'une offre de services équitables et efficaces. Elle est un accueil de proximité où l'on trouve une mairie annexe et une médiathèque.

L'accueil de loisirs est implanté au sein de l'espace intergénérationnel René PELTIER et les locaux sont mutualisés. La restauration collective est organisée au sein du restaurant scolaire de l'école Charpak, en self pour les primaires.

A proximité :

- Le gymnase E. Vaillant est accessible pour les activités physiques et sportives sous conditions de réservation.
- Le parc complexe Henri Terré s'étend sur plus de 14 hectares et présente une bulle de verdure à proximité du quartier. Que ce soit durant l'accueil de loisirs ou dans le cadre des activités « Mes Découvertes », les enfants ont pour habitude de s'y rendre.

Les atouts du site :

- Une salle d'escrime
- Le stade d'athlétisme
- Une piste de BMX (400 m)
- Terrain de tennis
- Une halle multisports de plus de 5 000 m<sup>2</sup> avec une partie escalade de niveau international
- Plusieurs Cosec
- La piscine des Chartreux

Sur le secteur plusieurs associations sont implantées :

- Association des enfants malades,
- Association sportive des Chartreux
- Amicale Laïque des Chartreux Troyes...



#### IV. CARACTERISTIQUES DU PUBLIC :

	3-5 ANS	6-12 ANS
Physique	Découverte de son corps Besoin de se dépenser et de temps calmes Ne mesure pas sa force Développe sa dextérité A besoin d'un rythme de vie régulier Est dans l'apprentissage de l'hygiène et de la propreté	Développement de la dextérité Augmentation de ses capacités et de sa concentration Importance d'une bonne qualité de sommeil et alimentaire Besoin de se dépenser Perte des dents de lait
Psychologique et intellectuel	Passé par la phase du complexe d'œdipe Positionnement de l'individu et du caractère : « Veut pas ! Non ! » Temps d'attention et de concentration très court L'imaginaire est en plein développement Acquisition du langage Développement de la mémoire et de la curiosité Début du contrôle de soi A besoin de repères constants	Début de l'esprit de compétition et du mensonge Sensibles aux actions solidaires Apprentissage ludique est remplacé par l'apprentissage fondamental : informations pures Raisonnement logique : âge du pourquoi Peur de l'échec Séparation du réel et de l'imaginaire Appréhender la gestion de son temps S'identifie à l'adulte Apprentissage de la lecture et de l'écriture
Affectif	Très sensible à l'avis de l'adulte : besoin de justice équitable Importance du doudou : attache aux repères familiaux Besoin de sécurité, de tendresse Très influençable Importance de l'explication de chaque acte : sinon ne comprend pas son erreur Ont des sentiments purs envers les enfants et les adultes : sans arrière-pensées	Sensible à la justice : doit être équitable Susceptible et sensible Identification à l'adulte Séparation du lien maternel : le père prend sa place L'adulte détient toutes les réponses A l'esprit de contradiction Besoin de réconfort et d'échanges avec les autres Il affirme sa personnalité et peut en devenir agressif Besoin de sécurité et d'affection : mais pas en public
Sociologique	Séparation de la cellule familiale Découvre de nouveaux environnements et repères Début de la vie en collectivité Début du langage Apprentissage de l'autonomie Aime à être responsabilisé et à aider les adultes Copie le comportement familial quand il est dans une collectivité	Devient de plus en plus indépendant, capable de se donner des règles et de les respecter Désir d'appartenance à un groupe du même sexe Besoin d'exprimer son individualité Aime les jeux collectifs, de coopération et de compétition

## CONSTATS ET INTENTIONS :

L'accueil de loisirs accueille principalement des enfants du secteur. La plupart d'entre eux fréquentent régulièrement la structure et connaissent déjà les lieux, les animateurs et les autres enfants.

L'équipe d'animation est stable, ce qui permet une bonne organisation du travail et une continuité dans les projets proposés aux enfants.

La structure accueille également plusieurs enfants porteurs de handicap. L'équipe veille donc à adapter les activités afin que chaque enfant puisse participer et trouver sa place au sein du groupe.

Les enfants adhèrent facilement aux activités proposées par les animateurs et participent généralement volontiers aux temps d'animation.

Lors des dernières vacances, l'équipe a toutefois observé certains points :

- Chez les enfants de 3 à 6 ans, un manque d'autonomie dans certains moments du quotidien : s'habiller, ranger le matériel, préparer une activité ou prendre des initiatives.
- Chez les enfants de 6 à 12 ans, des difficultés à coopérer, notamment lors des jeux sportifs ou des grands jeux.

Ces observations amènent l'équipe d'animation à orienter le projet pédagogique autour de deux axes principaux :

- Le développement de l'autonomie chez les plus jeunes (3-6 ans)
- Le développement de la coopération chez les plus grands (6-12 ans)

Pour accompagner ces objectifs, l'équipe a choisi de travailler autour d'une thématique peu utilisée jusqu'à présent dans la structure : les quatre éléments (Terre, Eau, Air et Feu).

A travers ces constats, voici nos intentions pédagogiques :

- ✚ Favoriser le développement de l'autonomie des enfants, notamment dans les gestes de la vie quotidienne et dans leur participation aux activités.
- ✚ Encourager la coopération et l'entraide entre les enfants.
- ✚ Permettre aux enfants d'expérimenter, manipuler et réfléchir ensemble à travers les activités proposées.
- ✚ Favoriser l'inclusion de tous les enfants, en prenant en compte les besoins de chacun.

## V. LES OBJECTIFS DU PROJET PEDAGOGIQUE

### DEVELOPPER L'AUTONOMIE DES ENFANTS DE 3 à 6 ANS DANS LES GESTES DE LA VIE QUOTIDIENNE ET DANS LEUR PARTICIPATION AUX ACTIVITES

<p><b>ACTIONS MISES EN PLACE:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place de rituels : habillage, lavage des mains, passage aux toilettes, rangement du matériel.</li> <li>- Participation à la préparation des activités.</li> <li>- Mise en place de temps de rangement collectif après chaque activité.</li> <li>- Activités permettant de faire des choix et de prendre des initiatives.</li> </ul>	<p><b>ROLE DES ANIMATEURS:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Encourager les enfants à essayer seuls.</li> <li>- Accompagner l'enfant sans faire à sa place.</li> <li>- Montrer les gestes si nécessaire.</li> <li>- Valoriser les réussites et les progrès.</li> <li>- Initier de petites responsabilités adaptées à l'âge.</li> </ul>	<p><b>MODALITE D'EVALUATION:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- observation quotidienne lors des temps d'accueil, des transitions et des moments de vie quotidienne.</li> <li>- Utilisation d'une grille d'observation par les animateurs.</li> <li>-Echanges avec l'équipe afin d'analyser les progrès et d'ajuster les pratiques si nécessaire.</li> </ul>	<p><b>CRITERES D'EVALUATION:</b></p> <p>60 % des enfants sont capables de mettre ou enlever seuls une partie de leurs vêtements (manteau, chaussures, bonnet). 80 % des enfants participent au rangement du matériel après les activités. 60 % des enfants prennent au moins une initiative pendant une activité. 80% des enfants participent à la préparation d'une activité simple</p>
--	---	--	--





### DEVELOPPER LA COOPERATION CHEZ LES ENFANTS DE 6 à 12 ANS

<p><b>ACTIONS MISES EN PLACE:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Organisation de jeux coopératifs et de grands jeux en équipe.</li> <li>- Activités nécessitant une collaboration entre les enfants (défis d'équipe, constructions collectives, jeux d'orientation).</li> <li>- Mise en place de règles de jeu claires et rappel collectif avant chaque activité.</li> <li>- Mise en place de temps d'échange après les activités pour permettre aux enfants d'exprimer leur ressenti.</li> </ul>	<p><b>ROLE DES ANIMATEURS:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Former des équipes équilibrées.</li> <li>- Expliquer l'importance de la coopération.</li> <li>- Encourager l'entraide.</li> <li>- Veiller au respect des règles et intervenir en cas de conflit.</li> <li>- Favoriser le dialogue.</li> </ul>	<p><b>MODALITE D'EVALUATION:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Observation directe pendant les jeux et les activités collectives.</li> <li>- utilisation d'une grille d'observation de la coopération.</li> <li>- Temps de retour collectif avec les enfants à la fin des activités</li> </ul>	<p><b>CRITERES D'EVALUATION:</b></p> <p>80% des enfants participent activement aux activités collectives. 80 % des enfants proposent spontanément de l'aide à un camarade. 80 % des enfants respectent les règles des jeux et les décisions collectives.</p>
---	---	---	--

### PERMETTRE A CHAQUE ENFANT QUELLES QUE SOIENT SES CAPACITES DE PARTICIPER AUX ACTIVITES ET DE TROUVER SA PLACE AU SEIN DU GROUPE

<p><b>ACTIONS MISES EN PLACE:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Adaptation des activités et du matériel si nécessaire.</li> <li>- Simplification ou reformulation des consignes.</li> <li>- Encouragement de l'entraide.</li> </ul>	<p><b>ROLE DES ANIMATEURS:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagner l'enfant selon ses besoins.</li> <li>- Valoriser les capacités et les réussites.</li> <li>- Veiller à ce que chacun puisse participer aux activités.</li> <li>- Sensibiliser au respect et à l'entraide.</li> </ul>	<p><b>MODALITE D'EVALUATION:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- observation quotidienne par les animateurs.</li> <li>- compléter une grille pour les enfants porteurs d'handicap</li> </ul>	<p><b>CRITERES D'EVALUATION:</b></p> <p>60% des enfants en situation de handicap participent aux activités proposées (avec ou sans adaptation).</p>
--	---	---	---

Exemple d'activités proposées autour de la thématique des quatre éléments :

-  Plantation de graines, le volcan en éruption, la terre qui filtre l'eau...
-  Jeux de transvasement, relais en équipe, le ballon qui se gonfle seul...
-  Fabrication de moulins à vent, cerfs-volants, activités autour du souffle...
-  Création de lanternes, faut éteindre le feu, activités autour de la lumière...

Ces activités permettront aux enfants d'expérimenter, de manipuler et de coopérer tout en développant leur autonomie.

## VI. FONCTIONNEMENT DES TEMPS PERISCOLAIRES ET EXTASCOLAIRES

### a) L'organisation de la journée du mercredi et des vacances scolaires

---

#### *La journée à l'accueil de loisirs :*

- Accueil en journée complète sans repas :

Les enfants sont accueillis de 8h00 (avec possibilité d'arrivée échelonnée jusqu'à 9h15) à 12h00 et de 13h30 à 18h00 (avec possibilité de départ échelonné à partir de 17h00).

- Accueil en journée complète avec repas :

Les enfants sont accueillis de 8h00 (avec possibilité d'arrivée échelonnée jusqu'à 9h15) à 18h00 (avec possibilité de départ échelonné à partir de 17h00)

L'inscription à l'Accueil de Loisirs est possible pour tout enfant mineur, scolarisé et âgé de trois ans minimums dans le trimestre qui suit le 1er jour de fréquentation de l'accueil de loisirs et douze ans maximum au 31 août de l'année en cours. La scolarité n'est pas obligatoire pour les enfants de moins de 6 ans. (Art.1 règlement intérieur accueils de loisirs).

L'organisation des A.L. nécessitant notamment la mobilisation d'animateurs pour l'encadrement des enfants et le cas échéant l'organisation du transport, pour chaque période, une date limite d'inscription est arrêtée :

- au plus tard 7 jours calendaires pleins avant la fréquentation (extrait du règlement intérieur art.3)

Pour les enfants ne fréquentant pas une école maternelle ou élémentaire publique Troyenne, un certificat de scolarité est nécessaire. **Ce temps est déclaré auprès de la SDJESVA.**

Le taux d'encadrement d'un groupe d'enfants, assoupli par la signature du Projet Educatif De Territoire, est porté à :

#### Les mercredis :

- 1 animateur pour 14 enfants élémentaires
- 1 animateur pour 8 enfants maternels

#### Les vacances scolaires :

- 1 animateur pour 12 enfants élémentaires
- 1 animateur pour 8 enfants maternels

## Journée type à l'accueil de loisirs René PELTIER

### 8H00 - 09H15

Accueil échelonné des enfants  
(Installation des salles/des coins/jeux libres/  
Les enfants sont mélangés)

### 11H30 - 13H30

- Rangement et retour au calme
- Temps de repas
- Jeux libres

#### Pour les 3-6ans

13h30 - 15h30 : temps de sieste  
15h30 -15h45 : levé/rangement

### 9H15 - 11H30

Rangement des activités du temps d'accueil  
Séparation des tranches d'âges  
Retour à l'accueil de loisirs Mes rituels « je peux  
exprimer mes émotions, organiser la vie  
quotidienne, choisir mes activités et donner mon  
avis  
Activités / Evènements / Sorties

### 13H30 - 16H15

Temps calme

Activités / Evènements / Sorties

### 16H15 -17H00

Retour au calme - Goûter  
Evaluation de la journée des ateliers et du  
ressenti des enfants

## b) La santé

L'animateur doit assurer la sécurité morale, physique et affective pour chaque enfant.

### 1. Fiche sanitaire :



Pour toute inscription sur un temps d'accueil de la collectivité une fiche sanitaire individuelle obligatoire sera remplie par la famille. Elle précise les renseignements médicaux de l'enfant, et la mention des vaccins obligatoires (décret n 2018-42 du 25 janvier 2018).

En cas de contre-indication pour la réalisation d'une activité, celle-ci doit être attestée par un certificat médical.

### 2. Médicaments/PAI :

**Le personnel d'animation ou encadrant n'est pas habilité à donner des médicaments aux enfants sauf si le traitement est intégré à un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) qui** a pour but de faciliter l'accueil au quotidien d'un enfant atteint de troubles de la santé ou de handicap. Il est établi par un médecin, à l'initiative des parents, est connu de tous les acteurs qui s'occupent de l'enfant et permet de déterminer les modalités d'accueil de l'enfant.



**Sur tous les temps d'accueil, la prise de médicaments est soumise à l'élaboration d'un Projet d'Accueil Individualisé.**

### 3. Pharmacie et déplacement :

Sur tous les lieux d'accueil, il doit y avoir une ou plusieurs pharmacie(s) fixe(s) ou portable(s) (à utiliser lors de tous les déplacements).

À chaque déplacement, il est demandé aux animateurs et aux enfants de mettre un gilet pour que le groupe soit vu par tous les autres usagers de la route.

### 4. Départ raison de santé :

Lorsqu'un enfant présente des symptômes ou en cas d'accident le responsable légal est alerté. Il lui est demandé de venir chercher l'enfant et lui sera demandé de remplir un document qui stipule que le responsable légal reprend son enfant.

### 5. Accidents et déclarations d'accident :

L'animateur ou témoin de l'accident contacte le 15 ou le 18.

Pour le périscolaire école : le coordinateur contactera les parents pour les prévenir. En cas d'accident, il est demandé à l'animateur de faire une déclaration, qui se trouve dans le classeur périscolaire rubrique déclaration d'accident et qui doit être renvoyée au Service Enfance Jeunesse pour enregistrement.

Pour le périscolaire centre de loisirs : le directeur du centre contactera les parents pour les prévenir. C'est le directeur qui remplit la déclaration d'accident directement.

### 6. Consignes d'incendie et PPMS :

Sur chaque école, dans le classeur du Périscolaire et AL se trouve les consignes en cas d'incendie et le Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS). Ces documents expliquent les conduites à tenir dans ces cas d'urgence, ils doivent être lus, expliqués et maîtrisés par l'encadrant.

## Ville de Troyes - Tarifs 2025

applicables à compter pour l'année scolaire 2025-2026 (sauf dispositions particulières)

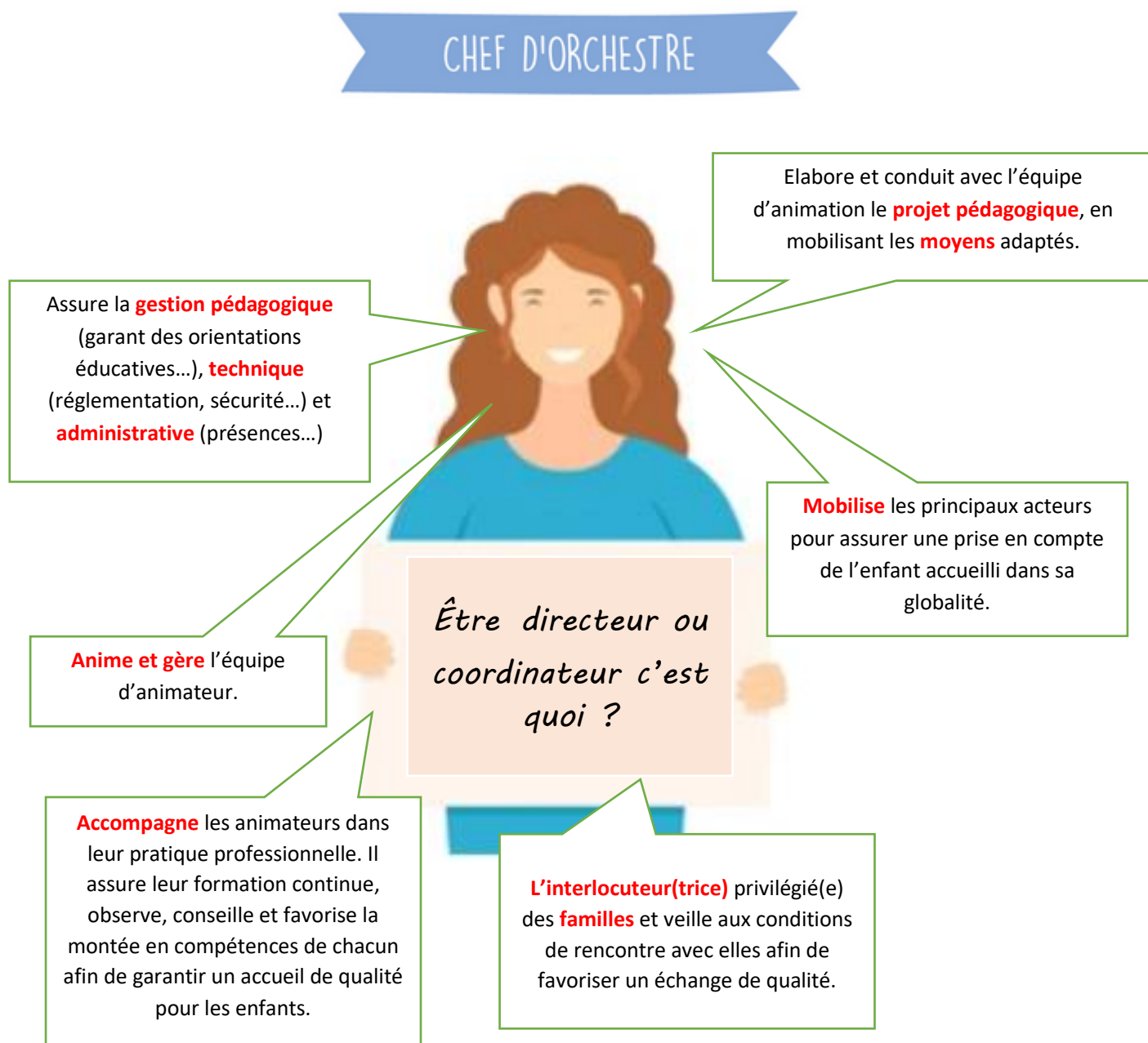
### ACCUEILS DE LOISIRS 3 à 12 ans

Désignation des tarifs	Tarifs en vigueur		Tarifs applicables pour l'année scolaire 2025-2026 (sauf dispositions particulières)	
	Troyens	Non Troyens	Troyens	Non Troyens
<b>3 à 12 ans - Vacances scolaires - Journée avec repas</b>				
<b>Quotient familial</b>				
0 €            Δ            300 €	5,50	6,00	5,60	6,10
301 €        Δ            500 €	6,60	7,20	6,70	7,30
501 €        Δ            700 €	7,90	8,60	8,00	8,75
701 €        Δ            900 €	10,30	11,30	10,45	11,45
901 €        Δ            1 100 €	15,40	16,80	15,60	17,05
1 101 €     et            plus	18,50	20,10	18,75	20,40
<b>3 à 12 ans - Vacances scolaires - Journée sans repas</b>				
<b>Quotient familial</b>				
0 €            Δ            300 €	4,10	4,50	4,15	4,60
301 €        Δ            500 €	4,95	5,40	5,05	5,50
501 €        Δ            700 €	5,90	6,40	6,00	6,50
701 €        Δ            900 €	7,70	8,40	7,80	8,55
901 €        Δ            1 100 €	9,90	10,80	10,05	10,95
1 101 €     et            plus	12,10	13,20	12,30	13,40
<b>3 à 12 ans - Mercredis journée complète avec repas</b>				
<b>Quotient familial</b>				
0 €            Δ            300 €	5,50	6,00	5,60	6,10
301 €        Δ            500 €	6,60	7,20	6,70	7,30
501 €        Δ            700 €	7,90	8,60	8,00	8,75
701 €        Δ            900 €	10,30	11,20	10,45	11,45
901 €        Δ            1 100 €	15,40	16,80	15,60	17,05
1 101 €     et            plus	18,50	20,10	18,75	20,40
<b>3 à 12 ans - Mercredis journée complète sans repas</b>				
<b>Quotient familial</b>				
0 €            Δ            300 €	4,10	4,50	4,15	4,60
301 €        Δ            500 €	4,95	5,40	5,05	5,50
501 €        Δ            700 €	5,90	6,40	6,00	6,50
701 €        Δ            900 €	7,70	8,40	7,80	8,55
901 €        Δ            1 100 €	9,90	10,80	10,05	10,95
1 101 €     et            plus	12,10	13,20	12,30	13,40
<b>3 à 12 ans - Mercredis - en 1/2 journée sans repas</b>				
<b>Quotient familial</b>				
0 €            Δ            300 €	2,20	2,40	2,25	2,45
301 €        Δ            500 €	2,60	2,90	2,65	2,95
501 €        Δ            700 €	3,30	3,60	3,35	3,65
701 €        Δ            900 €	4,40	4,80	4,50	4,90
901 €        Δ            1 100 €	5,30	5,70	5,35	5,80
1 101 €     et            plus	6,60	7,20	6,70	7,30

### > l'Équipe de l'encadrement

#### ● Directeur/trice

Le directeur de l'Accueil de Loisirs et le coordinateur Péri-scolaire travaillent ensemble par secteur afin de garantir une continuité et une cohérence de travail auprès des enfants et des familles accueillis.



Ils garantissent la sécurité physique et morale des enfants accueillis, mettent en œuvre les projets du Service Enfance Jeunesse, veillent au bon fonctionnement de l'accueil en termes de gestion humaine, administrative, matérielle et financière.

## ● Animateur

Les normes d'encadrement / La Ville de Troyes préconise :

- 1 animateur pour 12 enfants de plus de 6 ans pendant les vacances
- 1 animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans pendant les vacances

Les 5 fonctions de l'animateur :

Participer à l'**ACCUEIL**, à la communication et au développement des relations entre les différents acteurs.

Assurer la **SECURITE** physique et morale des mineurs

*Être Animateur  
c'est quoi ?*

Accompagner les mineurs dans la **REALISATION** de leurs projets.

Encadrer et **ANIMER** la vie quotidienne et les activités.



Participer, au sein de l'équipe, à la mise en œuvre d'un « **PROJET PEDAGOGIQUE** » en cohérence avec le Projet Educatif dans le respect du cadre réglementaire.

L'encadrement de mineurs requiert une attention particulière et exige une posture professionnelle exemplaire. La notion d'encadrement recouvre toute situation conduisant à placer un groupe de mineurs sous la responsabilité d'un adulte qu'il s'agisse de surveillance, d'animation, d'activité pédagogique...

Ainsi, il est demandé à chacun d'être attentif et bienveillant, de garantir la sécurité physique, morale et affective de chaque enfant et de :

- poser le cadre de chaque activité en expliquant les règles, lesquelles doivent être constantes, adaptées au moment et à l'objectif
- d'assurer en toutes circonstances une surveillance constante et active, impliquant notamment sa ponctualité, et de limiter l'utilisation du téléphone portable au seul usage professionnel.
- d'installer une communication respectueuse et positive avec les enfants, indispensable à la construction du dialogue.
- d'adopter un comportement respectueux et non-discriminant à l'égard de l'enfant y compris lorsqu'il se situe dans une posture de non-respect des règles ou de provocation.
- de proscrire toute familiarité de langage, gestuelle, relationnelle et, sauf situation d'urgence, veiller à ne jamais se trouver seul avec un enfant.
- de s'interdire et faire obstacle à toute forme de contrainte, menace ou intimidation.

Les conditions d'encadrement et de qualification des accueils collectifs de mineurs sont fixées par les articles R227-12 à 228 Code de l'Action Sociale et des Familles.

**Il est demandé à chaque encadrant d'informer immédiatement les responsables identifiés de la ville de Troyes de toute situation qui lui semblerait de nature à compromettre le bien-être et la sécurité physique, morale et affective des enfants, ceci afin que les mesures nécessaires puissent être mises en œuvre dans les plus brefs délais.**

## L'ACCUEIL DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP OU ATTEINTS D'UNE MALADIE CHRONIQUE

Les Accueils de Loisirs concourent au bien-être, à l'épanouissement et à l'intégration sociale des enfants y compris ceux en situation de handicap ou atteints d'une maladie chronique lorsque leur état de santé est compatible avec la vie en collectivité.

Les enfants atteints de maladies chroniques, d'allergies ou d'intolérances alimentaires ont accès au service de restauration collective qui nécessite la mise en place d'un P.A.I.

La Ville de Troyes a mis en place un certain nombre de mesures et de recommandations destinées à favoriser leur intégration : renforcement des équipes d'animation en nombre, en fonction des besoins d'accompagnement, stages de formation, rencontre des familles.

Toute démarche d'intégration de mineurs en situation de handicap, atteint de maladie chronique ou de troubles ponctuels de la santé dans une structure de loisirs ordinaire doit mettre en avant le bien-être de l'enfant, tout en préservant également, l'harmonie du groupe d'enfants accueillis et de l'équipe d'animation. L'accueil d'enfants en situation de handicap qui nécessite des conditions matérielles et pédagogiques adaptées doit faire l'objet d'un contrat d'accueil et d'un Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I.).

Un entretien préalable avec le(s) responsables légaux permettra de définir en amont les adaptations nécessaires pour prévenir les difficultés et les sentiments d'échec ou de rupture, tant pour les familles concernées que pour l'équipe d'animation.

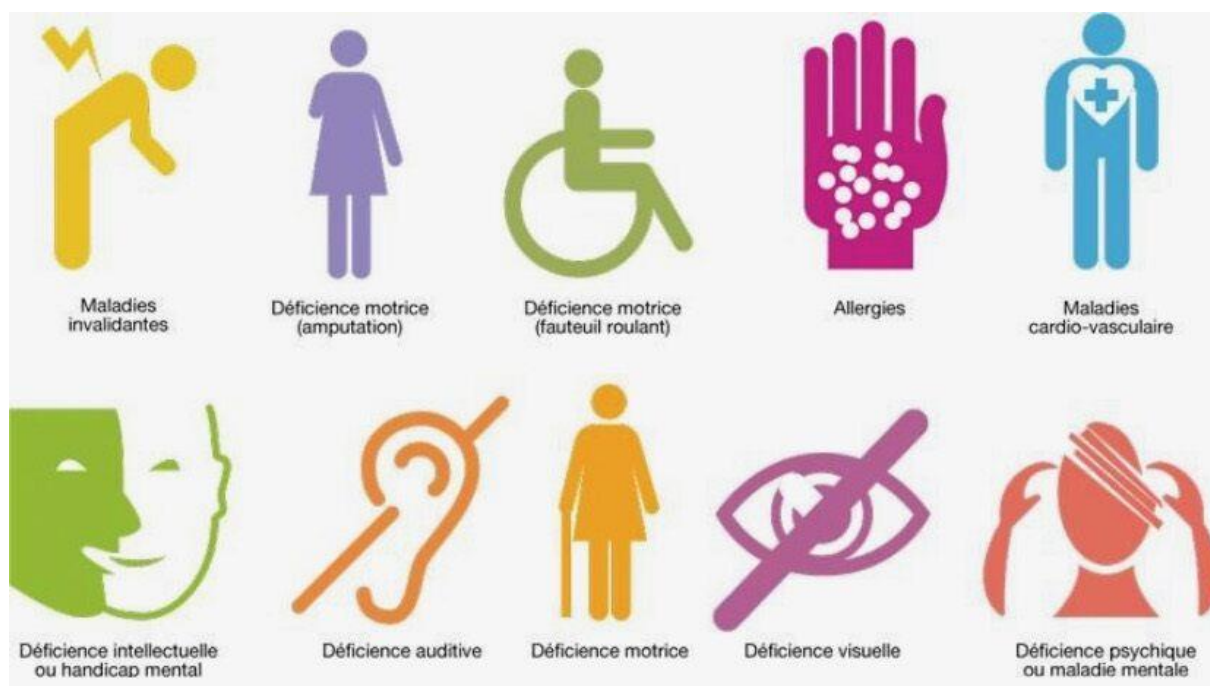
Ce temps d'échange avec le(la) chef(fe) de service Accueil Enfance Jeunesse de la Ville de Troyes et le(la) directeur(trice) de l'Accueil de Loisirs concerné est systématiquement réalisé afin d'échanger sur la situation de l'enfant et de répertorier les informations sur le contrat d'accueil. Le cas échéant, la Ville de Troyes pourra faire appel aux services de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative ou aux coordinateurs départementaux handicaps.

Il permet d'évaluer les conditions d'accueil et d'établir un contrat d'accueil les détaillant.

Une période d'essai progressive peut-être mise en place si besoin.

Il pourra être demandé un certificat médical d'aptitudes/inaptitudes aux activités pratiquées à l'A.L.

(extrait règlement intérieur art.2)



## LES SORTIES, DEPLACEMENTS ET TRANSPORTS

En ce qui concerne les sorties et les déplacements, ils doivent s'accompagner systématiquement d'une fiche de sortie (voir livret du directeur et de l'animateur) mentionnant le nom de l'AL, son adresse, le numéro de téléphone de la direction, quel que soit la destination et la distance.

Chaque enfant doit porter un élément permettant l'identification de l'Accueil de loisirs de provenance (le nom de l'AL, l'adresse, le numéro de téléphone de la personne référente du groupe en direction).

Dans le cadre de transport d'enfants dans un véhicule de 7 ou 9 places, le conducteur doit être accompagné par un animateur pour un trajet supérieur à 20 kilomètres.

Un trajet ne pourra excéder 2 heures, quel que soit le mode de transport.

Les enfants seront comptés et identifiés à chaque montée et descente de véhicule.

Dans le cadre de l'utilisation des transports en commun, les équipes d'animation devront être particulièrement vigilantes et attentives à éviter les périodes de fortes affluences et les mouvements de foule, et ajusteront en conséquence, la répartition des groupes :

- Ils ne devront pas excéder 16 enfants pour les moins de 6 ans et 24 enfants pour les plus de 6 ans et autant que possible répartis en 2 groupes pour chaque tranche d'âge.
- Les enfants de moins de 6 ans seront encadrés par deux animateurs minimum quel que soit l'effectif.
- Un encadrement au-delà de celui imposé par le Code de l'Action Sociale et des Familles doit être envisagé :
- 2 animateurs pour 8 enfants pour les moins de 6 ans ;
- 2 animateurs pour 12 enfants pour les plus de 6 ans.
- Un signe distinct pour chacun d'eux est obligatoire (ex : casquettes, foulards, gilets...).



## b. Documentation : à consulter et prendre en compte

### Procédure incendie :

<https://eqrco.de/a/YdaZSA>



Pour plus d'informations

Pour plus d'informations

### Mémos réglementation

- Baignade en piscine aménagées et surveillées
- Déplacement à pied de jour
- Déplacement à vélo de jour
- Déplacement à trottinette sans moteur
- Déplacement en véhicule 7 ou 9 places
- Déplacement en bus/car
- Utilisation d'objets dits « dangereux »

<https://eqrco.de/a/2gMDT2>



### Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS)

<https://eqrco.de/a/59efWU>



Pour plus d'informations



### Fiches missions :

- Encadrement du temps méridien
- Encadrement du temps cartable
- Encadrement des garderies matin et soir
- Animateur(trice) Accueils de Loisirs troyens

<https://eqrco.de/a/tdk54W>



Pour plus d'informations

### Règlements intérieurs

- Mon Accueil de Loisirs
- Mon périscolaire
- Ma restauration scolaire

<https://eqrco.de/a/FAdeBg>

Pour plus d'informations



## XVII. PLANNINGS

SERVICE ENFANCE JEUNESSE

Troyes Programme des activités de vos enfants pour  
**les vacances du 13 au 17 avril 2025**  
*Les gardiens des 4 éléments :*  
**Eau- Terre- Feu- Air**

Cette programmation est susceptible d'être modifiée (météo, événements...)

	Lundi 13/04	Mardi 14/04	Mercredi 15/04	Jeudi 16/04	Vendredi 17/04
<b>3/5 ans</b>	<p><b>A la rencontre de l'accueil de loisirs</b> « J'identifie les règles de vie »</p>  <p>Atelier scientifique « Ça flotte, ça coule »</p> <p>Jeu de ballon</p>	<p><b>Sortie Piscine</b> (pour 10 enfants)</p>  <p>Atelier jardinage</p> <p>Parcours de motricité</p>	<p><b>Sortie Piscine</b> (pour 10 enfants)</p>  <p>Atelier créatif</p> <p>« Je fabrique une tête à gazon »</p> <p>Jeu de relais</p>	<p><b>Sortie à la journée initiation tennis</b> Journée pique-nique</p> 	<p><b>GRAND JEU</b> « Je mène l'enquête ! »</p>  <p>Atelier de transvasement</p>
<b>6/12 ans</b>	<p><b>A la rencontre de l'accueil de loisirs</b> « J'identifie les règles de vie »</p>  <p>Atelier scientifique « La pression de l'air »</p> <p>Atelier créatif « Feu de camp »</p>	<p><b>GRAND JEU</b> « Les jeux olympiques des 4 éléments »</p>  <p>Atelier scientifique « Qu'est-ce que le triangle du feu ? »</p>	<p><b>Sortie Piscine</b> (pour 16 enfants)</p> <p>Atelier jardinage</p>  <p>Atelier scientifique « Le ballon qui gonfle seul »</p>	<p><b>Sortie Piscine</b> (pour 16 enfants)</p> <p>Jeu de coopération « défi de construction »</p>  <p>Atelier sportif « Thèque »</p>	<p>Jeu de coopération « Vite faut éteindre l'incendie ! »</p> <p>Atelier scientifique « À quoi sert un château d'eau ? »</p> <p>Atelier sportif « Morpion géant »</p>

Espace Audifred - Pôle municipal de la Famille - 1, rue de la Tour - 03 25 70 47 77 - relations.usagers@ville-troyes.fr - famille.troyes.fr

SERVICE ENFANCE JEUNESSE

Troyes Programme des activités de vos enfants pour  
**les vacances du 20 au 24 avril 2025**  
*Les gardiens des 4 éléments :*  
**Eau- Terre- Feu- Air**

Cette programmation est susceptible d'être modifiée (météo, événements...)

	Lundi 20/04	Mardi 21/04	Mercredi 22/04	Jeudi 23/04	Vendredi 24/04
<b>3/5 ans</b>	<p>Atelier créatif « Je construis mon aquarium »</p>  <p>Parcours de motricité</p> <p>Atelier modelage</p>	<p><b>Sortie Piscine</b> (pour 10 enfants)</p>  <p>Atelier créatif « Je fabrique des petits bateaux »</p> <p>Jeu de transvasement</p>	<p><b>Sortie Piscine</b> (pour 10 enfants)</p>  <p>Atelier créatif « Je fabrique des petits bateaux »</p> <p>Atelier perles à chauffer</p>	<p><b>Sortie à la journée initiation tennis</b> Journée pique-nique</p> 	<p>Atelier créatif « Je fabrique mon cerf-volant »</p> <p>Jeu de relais</p> <p>Atelier jeu de société</p> <p>Course de bateau</p> 
<b>6/12 ans</b>	<p>Atelier sportif « Tornado »</p> <p>Atelier créatif « Le moulin à vent »</p> <p>Atelier scientifique « Pourquoi ça explose un volcan ? »</p>	<p>Jeu de musique (quizz, statue musicale, danse...)</p> <p>Défi sportif</p> <p>Les familles sont invitées à partir de 14h30 au parc Henri Terré suivi d'un goûter partagé</p> 	<p><b>Sortie Piscine</b> (pour 16 enfants)</p>  <p>Jeu de coopération « Relais goutte d'eau »</p>	<p><b>Sortie Piscine</b> (pour 16 enfants)</p>  <p>Atelier sportif « Les gardiens de la planète »</p>	<p><b>Grand jeu</b> « Escape Game » Retrouve le mot de passe</p>  <p>Atelier sportif « Dessin mystère »</p>

Espace Audifred - Pôle municipal de la Famille - 1, rue de la Tour - 03 25 70 47 77 - relations.usagers@ville-troyes.fr - famille.troyes.fr